

Pourquoi rejoindre le SSA ?

Soins aux soldats

soins (pansements, vaccinations, injections, prises de sang...), éducation à la santé, visites d'aptitude du personnel

Milieux d'exercice variés

troupes alpines, parachutistes, commandos, sous-marin, bâtiment à la mer, base aérienne, etc.

Opérations militaires

missions opérationnelles à l'étranger

Renseignements



Bureau concours de l'École du Val de Grâce :
01.40.51.69.06

site de l'École du Val de Grâce :

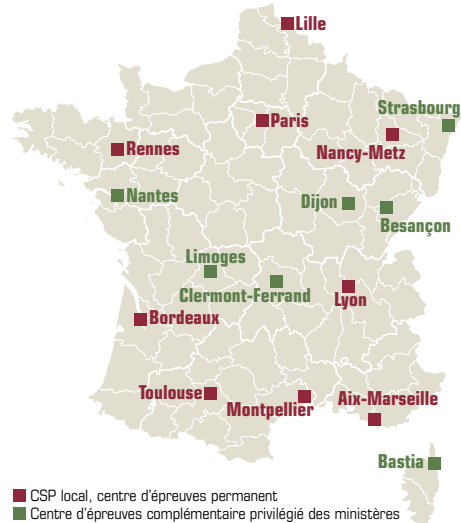
www.ecole-valdegrace.sante.defense.gouv.fr/les-concours

site de l'Éducation nationale

www.education.gouv.fr

Ces deux sites vous permettent de **télécharger le dossier d'inscription** adapté à votre profil, dès le 3 novembre 2016 à 12h00

Les épreuves écrites se dérouleront le 2 mars 2017 au sein du site de l'Éducation Nationale le plus proche de votre domicile :



+ Guadeloupe, Martinique, Polynésie française, Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, La Réunion, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna

La **rentrée** au sein de l'EPPA sur le site de Bron est prévue la première semaine d'août 2017

DEVENIR INFIRMIER MILITAIRE

Les infirmiers militaires servent
dans les centres médicaux des armées
(Terre, Air, Marine)

Et si ces soldats étaient vos patients ?

www.defense.gouv.fr/sante



Service de santé
des armées

www.defense.gouv.fr/sante

Service de santé des armées

@santearmees



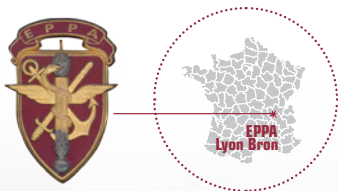
Service de santé
des armées

Votre vie, notre combat

EPPA = Ecole du Personnel Paramédical des Armées

- Sur concours annuel
- Formation au diplôme d'État d'Infirmier (DEI) identique au secteur civil
- Formation militaire complémentaire sur 3 années
- Conditions de candidature :
 - Avoir entre 17 ans et 23 ans
 - Être en terminale ou être détenteur du BAC ou titre équivalents (arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au DEI)
 - Avoir la nationalité française

Le concours est ouvert aux militaires non-officiers, aux élèves et anciens élèves de l'ESA, aux militaires de la BSPP et de la Légion



Études

- Durée : 3 ans
- Formation au DEI au sein d'un Institut de formation en soins infirmier (IFSI) civil lyonnais partenaire du SSA
- Stages en hôpitaux militaires, centre médicaux des armées, en établissement de soins civils
- Formation militaire spécifique complémentaire : médecine de catastrophe et d'urgence, cours d'anglais et d'informatique

Vie matérielle

- Rémunération dès la signature du contrat d'engagement
- Adhésion à la sécurité sociale militaire
- Réduction de 75 % sur les billets de train
- Internat gratuit

Durée d'engagement

3 ans d'étude + 6 ans de lien au service après l'obtention du diplôme d'État

Statut

Les élèves signent un contrat d'engagés volontaires du SSA. Après l'obtention du DEI, ils intègrent le statut MITHA

MITHA = Militaire Infirmier et Technicien des Hôpitaux des Armées

Le statut MITHA reprend les avantages de la Fonction publique hospitalière et peut à tout moment bénéficier de ses évolutions. Il permet de **dessiner les mêmes parcours professionnels** et de **reconnaître à l'identique les compétences** acquises. Contractuels au début de leur parcours professionnel, les personnels MITHA peuvent ultérieurement devenir militaires de carrière. Les grades, comme l'échelonnement indiciaire, sont ceux en vigueur dans les corps homologues de la FPH. À cette rémunération, s'ajoutent des primes et indemnités propres à l'état de militaire.

Les MITHA sont assimilés :

- officiers lorsqu'ils appartiennent aux corps des cadres des santé, au corps des directeurs des soins ou au corps des psychologues
 - sous-officiers, dans les autres cas.
- L'avancement de grade a lieu au choix après inscription sur un tableau d'avancement publié annuellement.